

## Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations estimées (consommation conventionnelle)  
6.A

### FICHE SIGNALÉTIQUE DU DPE

**Numero ADEME :** 1869L1007418C **Logiciel :** Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013  
**Type batiment :** Batiment à usage autre qu'habitation **Technicien :** BERTHENET Jérôme  
**Valable jusqu'au:** 27/11/2028 **Date :** 28/11/2018 **Signature :**  
**Construction :** 2000 **Surface habitable :** 71 m<sup>2</sup>  
**Numero de lot :** NC **Réf mandataire :** H2JAC02  
**Adresse :** 41 Rue des Chartreux 69001 LYON



**Désignation :**

APPARTEMENT

### PROPRIÉTAIRE

**Nom :** Mr JACOUTOT  
**Adresse :** 41 Rue des Chartreux 69001 LYON

### PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES

**Nom :**  
**Adresse :**

### CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

obtenu par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale - Détail par énergie et par usage en kWh <sub>ep</sub>	Consommation en énergie primaire -Détail par usage en kWh <sub>ep</sub>	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage	5597,37 kWh <sub>ep</sub> de Gaz	5597,37 kWh <sub>ep</sub>	327,43 €
Eau chaude sanitaire	2466,06 kWh <sub>ep</sub> de Gaz	2466,06 kWh <sub>ep</sub>	144,26 €
Refroidissement	0 kWh <sub>ep</sub>	0 kWh <sub>ep</sub>	0 €
Consommation d'énergie pour les usages recensés	8063,42 kWh <sub>ep</sub> de gaz	8063,42 kWh <sub>ep</sub>	471,69 € + Abonnement : 234,01 €

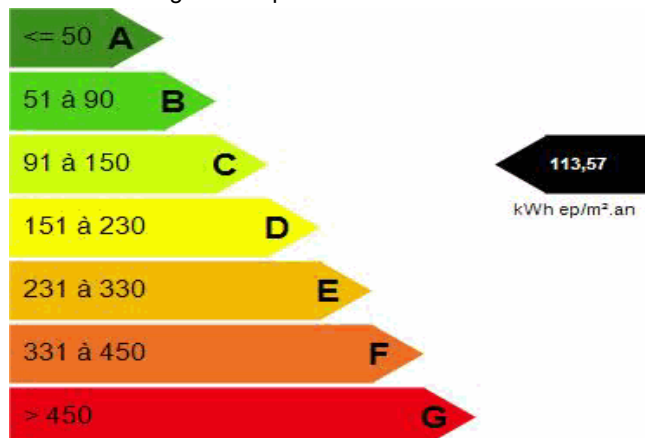
### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Consommations énergétiques (en énergie primaire)  
Pour les usages recensés  
**Consommation Conventionnel : 113,57 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**

Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire)  
Pour les usages recensés  
**Estimation des émissions : 26,58 kg eqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**

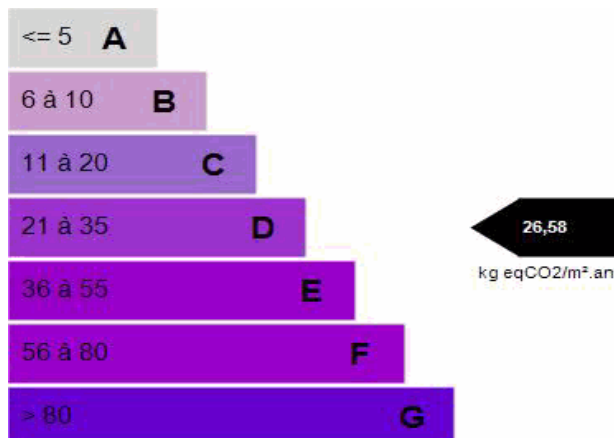
Sur la base d'estimations au logement

Batiment à usage autre qu'habitation économe



Batiment à usage autre qu'habitation énergivore

Faible émission de GES



Forte émission de GES

## DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

### Enveloppe

Mur n°1	Mur en béton banché - Isolé avec année de construction - ITI
Mur n°2	Mur en béton banché - Non isolé
Plancher bas n°1	Dalle béton - Isolé avec année de construction - ITI
Plancher haut n°1	- Dalle béton - Non isolé - Type de combles : Terrasse
Paroi vitrée n°3	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 14 mm
Paroi vitrée n°1	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 14 mm
Paroi vitrée n°2	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 14 mm
Paroi vitrée n°4	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - Bois - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 14 mm
Porte n°1	Porte opaque pleine bois

### Système

Ventilation	Ventilation hybride avec entrées d'air hygroréglables
Installation n°1	Installation de chauffage sans solaire - Générateur n°1 - Gaz - Chaudière gaz - Radiateur à eau chaude avec robinet thermostatique - Régulation sur générateur - Pas de régulation terminale - année d'installation : 2000 - pas de veilleuse
ECS n°1	Sans ECS solaire - Gaz - Chaudière Gaz - 20 litres

## DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWhep/m<sup>2</sup>.an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

### **Pourquoi un diagnostic ?**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Consommation conventionnelle**

Cette consommation est dite conventionnelle car calculée sur des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standards), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standards.

### **Conditions standards**

Les conditions standards portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacances du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité d'ensoleillement). Ces conditions standards servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### **Constitution de l'étiquette énergie**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### **Energie finale ou énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utiliser en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### **Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### **Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

### **Energies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisés dans la partie privative du lot.

## CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ENERGIE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

\* Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

\* Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

\* Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

\* Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

\* Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

\* Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

\* Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

\* Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

\* Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

\* Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une VMC:

\* Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

\* Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

\* Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

\* Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

\* Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

\* Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

\* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

\* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BIEN ET DE SES EQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les coûts, économies et temps de retour proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5%

Préconisations d'améliorations et conséquences économiques				
Mesure d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle Kwh/m <sup>2</sup>	Effort investissement	Economies	Rapidité de retour sur investissement

Légende		
<b>Economies:</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
 Moins de 100 € TTC	 Moins de 200 € TTC	 Moins de 5 ans
 Entre 100 € et 200 € TTC	 Entre 200 € et 1000 € TTC	 Entre 5 et 10 ans
 Entre 200 € et 300 € TTC	 Entre 1000 € et 5000 € TTC	 Entre 10 et 15 ans
 Plus de 300 € TTC	 Plus de 5000 € TTC	 Plus de 15 ans

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## COMMENTAIRES

## CERTIFICATION / ASSURANCE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIT'COMPETENCES - 91 Rue Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

Certification n° : C017-SE12-2016 Délivré le 09/01/2017

N° du contrat d'assurance : QBE Insurance 031 0004725 (validité début : 01/01/2018 - fin : 31/12/2018)

## FICHE TECHNIQUE

### Généralité

Bien	Departement	69 - Rhône
	Altitude	200m
	Zone thermique	Zone 1
	Type de batiment	Batiment à usage autre qu'habitation
	Année de construction	2000
	Surface habitable	71,00 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveau(x)	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5m
	Nombre de logement	1
	Inertie du lot	Lourde
	Etanchéité du lot	Menuiserie avec joints

### Enveloppe

Mur n°1	Surface	23,96 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m <sup>2</sup> K)	0,42
	Materiau	Mur en béton banché
	Etat d'isolation	Isolation thermique intérieure
	Type isolation	Isolé avec année de construction - ITI
Mur n°2	Surface	1,75 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Local non chauffé
	b (Coefficient de réduction)	0,05
	U (W/m <sup>2</sup> K)	2
	Materiau	Mur en béton banché
	Etat d'isolation	Non isolé
	Type isolation	Non isolé
Plancher bas n°1	Surface	71,00 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Local non chauffé
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m <sup>2</sup> K)	0,42
	Materiau	Dalle béton
	Etat d'isolation	Isolation thermique intérieure
	Isolants	
Plancher haut n°1	Surface	71,00 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Local chauffé / habitation
	b (Coefficient de réduction)	0
	U (W/m <sup>2</sup> K)	2
	Materiau	Dalle béton
	Etat d'isolation	Non isolé
	Type isolation	Non isolé
Paroi vitrée n°3	Surface	2,76 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres battantes avec sous bassement

Paroi vitrée n°3	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	14
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Bois
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,8
	Uw_baie (W/m².K)	2,9
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	2,4
	U_baie (W/m².K)	2,4
Paroi vitrée n°1	Surface	2,76 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres battantes avec sous bassement
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	14
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Bois
	Etanchéité	Oui
Ug_baie (W/m².K)	2,8	
Uw_baie (W/m².K)	2,9	
Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)	
Ujn_baie (W/m².K)	2,4	
U_baie (W/m².K)	2,4	
Paroi vitrée n°2	Surface	2,76 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres battantes avec sous bassement
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	14
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Bois
	Etanchéité	Oui
Ug_baie (W/m².K)	2,8	
Uw_baie (W/m².K)	2,9	
Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)	
Ujn_baie (W/m².K)	2,4	

Paroi vitrée n°2	U_baie (W/m².K)	2,4
	Paroi vitrée n°4	
	Surface	2,76 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres battantes avec sous bassement
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	14
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Bois
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,8
	Uw_baie (W/m².K)	2,9
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	2,4
Porte n°1	U_baie (W/m².K)	2,4
	Surface	2,00 m²
	Mitoyenneté	Local non chauffé
	b (Coefficient de réduction)	0,05
	U (W/m²K)	3,5
	Materiau	Porte opaque pleine bois
	Positionnement	Au nu intérieur
	Largeur du dormant (cm)	5 cm
	Etanchéité	Oui
	Local non chauffé n°1	Type local non chauffé
Surface des parois sur local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre espace non chauffé (m²)		1m²
Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre local non chauffé		Non
Surface des parois sur local non chauffé donnant sur des locaux chauffés (m²)		46m²
Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur des locaux chauffés		Non
Local non chauffé n°2		Type local non chauffé
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre espace non chauffé (m²)	400m²
	Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur l'extérieur ou un autre local non chauffé	Non
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur des locaux chauffés (m²)	100m²
	Isolation de la paroi du local non chauffé donnant sur des locaux chauffés	Oui



Ponts thermiques	Coefficient Paroi vitrée n°1 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°1	7 m
	Coefficient Paroi vitrée n°2 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°2	7 m
	Coefficient Paroi vitrée n°3 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°3	7 m
	Coefficient Paroi vitrée n°4 / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°4	7 m
	Coefficient Porte n°1 / Mur n°2	0,38
	Linéique Porte n°1	6 m
	Coefficient Plancher bas n°1 / Mur n°1	0,92
	Linéique Plancher bas n°1	14 m
	Coefficient Plancher haut n°1 / Mur n°1	0
	Linéique Plancher haut n°1	14 m
	Coefficient Plancher bas n°1 / Mur n°2	0,86
	Linéique Plancher bas n°1	1,5 m
	Coefficient Plancher haut n°1 / Mur n°2	0
	Linéique Plancher haut n°1	1,5 m

### Système

Ventilation Installation n°1	Type de ventilation	Ventilation hybride avec entrées d'air hygroréglables
	Type d'installation	Installation de chauffage sans solaire - année d'installation : 2000
	Type de chauffage	Générateur n°1 - 2000 - Central
	Energie	Gaz
	Type de générateur principal	Chaudière gaz
	Type de régulation	absente
	Type de distribution	
Emetteur n°1	Régulation sur générateur	Oui
	Veilleuse	Non
	Type d'émetteur	Radiateur à eau chaude avec robinet thermostatique
	Surface habitable traitée par chaque équipement	71 m <sup>2</sup>
ECS n°1	Année d'installation des émetteurs	2000
	Type d'installation	Sans ECS solaire
	Energie	Gaz
	Type équipement	Chaudière Gaz
	Position de la production	En volume chauffé
	Isolation du réseau	réseau isolé
	Volume de stockage	20 litres
Veilleuse	Non	
Alimentation	Heure pleine	

ANNEXE: DOCUMENTS



- Diagnostic d'accessibilité Handicapés
- Pose de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée
- Tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Qualibat

Ainsi que toute activité accessoire non aggravante directement liée à l'activité principale

Et à l'exclusion de tout diagnostic :

- Relatif à une étude concernant la pollution des sols
- Relatif à la détection de légionnelle effectuée dans des établissements de soins, des maisons de retraite, des établissements scolaires et parascolaires.

LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIES SUIVANTS :  
L'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties Responsabilité Civile 6 000 000 euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance

NTITULE GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE
<b>RC EXPLOITATION</b>	
Tous dommages confondus	6,000,000 € par Année d'assurance
Dont	
1. Dommages corporels	6,000,000 € par Sinistre
1.1 Dont recours en faute inexcusable	1,000,000 € par Année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	750,000 € par Sinistre
3. Vol par préposés	15 000 € par Sinistre
4. Dommages immatériels non consécutifs	150,000 € par Sinistre
5. Atteintes à l'environnement	400,000 € par Année d'assurance
<b>RC PROFESSIONNELLE</b>	
Tous dommages confondus	1 500,000 € par Année d'assurance

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait l'engager en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère

Fait à Lyon le 19 Décembre 2017



Assurance 2/2



**QBE Insurance (Europe) Limited**  
Cour Défense - Tour A  
110, Esplanade du Général de Gaulle  
92931 La Défense Cedex  
Tél : 01 80 04 33 00  
Fax : 01 80 04 34 00  
www.qbeinsurance.com

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés QBE Insurance (Europe) Limited - Cour Défense - Tour A - 110, Esplanade du Général de Gaulle - 92931 La Défense Cedex, succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, dont le siège social est Plantation Place, 30 Fenchurch Street, Londres EC3M 3BD, attestons que :

**AC ENVIRONNEMENT**  
64 rue Clément Ader - 42153 RIORGES  
Unités techniques : Amiante - Riorges  
Accréditation N° 1-6001 rév 1 valable jusqu'au 31/08/2019

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance de RC Professionnelle / RC Exploitation sous le n° 031 0004725
- à effet du 01/12/2014
- période de validité de la présente attestation : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Prélèvements d'eau, d'air et de matériaux
- Analyse de prélèvements d'eau, d'air et de matériaux
- Diagnostics immobiliers réglementés ou non réglementés :
- Plomb y compris avant travaux ou démolition
- Amiante y compris avant travaux ou démolition
- Parasitaires
- Installation de gaz
- Installation intérieur électricité
- Risques naturels et technologiques (ERNT)
- Performances énergétiques DPE
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de la conformité des moyens de chauffage utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve
- Etat des lieux et états de division des lots en copropriété
- Mesurage loi « Carrez »
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriété, réalisation de plan métré
- Analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable
- Mesure du radon dans les bâtiments
- Certificat de normes de surface et d'habitabilité pour les prêts à taux zéro
- Diagnostic de dossier Technique Global (DTG) pour les copropriétés
- Investissement locatif dans l'ancien (dispositions Robien), certificat de conformité des travaux de réhabilitation
- Diagnostic des déchets issus de la démolition des bâtiments



Entrepris régie par le Code des Assurances pour les centres assurés au sein des France - RCS N° 841 108 001  
Siège social : QBE Insurance (Europe) Limited - Plantation Place, 30 Fenchurch Street, Londres EC3M 3BD - Royaume-Uni  
Société de droit anglais - Capital de GBP 500 000 000  
QBE Insurance (Europe) Limited est membre de QBE European Operations, division de QBE Insurance Group  
QBE est une entreprise régie par le Financial Conduct Authority et le Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.  
Assurancière en Autarcie sous le N° 1701561

Page 1 / 2

Assurance 1/2



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Rappel :**

Selon l'obligation de l'article R271-5 (ci-dessous) du code de la construction et de l'habitation inséré par Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 art. 3 du Journal Officiel du 7 septembre 2006 en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2007 : « Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en main-d'œuvre et en personnel nécessaires à l'établissement d'avis d'experts, constatés et diagnostics composant ce dossier ».

Je soussigné M. Denis MORA, gérant de la SAS AC ENVIRONNEMENT siseet 441 355 914 00298 né à Savigny-Sur-Orge le 02/03/1977, déclare que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence et que moi-même dispose d'une organisation et de moyens appropriés pour établir les documents prévus aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'article L.271-4, à savoir :

**AMIANTE - PLOMB - TERMITES - DPE - GAZ - ELECTRICITE**

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT en la personne de Denis MORA est souscrite d'une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.

Selon l'article R271-2 (inséré dans le code de la construction et de l'habitation par le décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 art. 3 Journal Officiel du 7 septembre 2006 en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2007) les personnes mentionnées à l'article L.271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.

Le contrat responsabilité civile professionnelle QBE N°AM95928 renouvelable avec tacite reconduction de la SAS AC ENVIRONNEMENT répond à ces obligations.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus,

Je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs de fait, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 09 Juin 2018

Denis MORA



AC ENVIRONNEMENT - SIÈGE SOCIAL  
64 rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES  
SIRET : 441 355 914 00298 - TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120  
SAS au capital de 100 000 € - RCS : RIORGES 0218 1218 7024 - Assurée par QBE Insurance (Europe) Limited

Attestation sur l'honneur

**CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**



Décerné à :

Monsieur BERTHENE Jérôme sous le numéro : **C017-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	x
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLIE)	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb et des constats de diagnostic parasitaire dans les immeubles d'habitation et les critères d'habilitation des organismes de certification agréés par arrêté du 14 décembre 2008  
\* Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb et des constats de diagnostic parasitaire dans les immeubles d'habitation et les critères d'habilitation des organismes de certification agréés par arrêté du 14 décembre 2008 et le 17 décembre 2011, arrêté du 19 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de performance énergétique en habitation de plus en compte de la réglementation thermique et les critères d'habilitation des organismes de certification agréés par les arrêtés des 08 décembre 2008 et du 19 décembre 2011, Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant l'état de Prud'homme (interne de gaz et les critères d'habilitation des organismes de certification agréés par les arrêtés des 10 décembre 2008 et 10 décembre 2011 - Arrêté du 10 août 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant l'état de Prud'homme externe, électricien et les critères d'habilitation des organismes de certification agréés par les arrêtés des 10 décembre 2008 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 09/01/2017  
Pour QUALIT'COMPETENCES  
Laroux Souffian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est accréditée sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur www.cofrac.fr



QUALIT'COMPETENCES 16, rue Villers - 57 100 THIONVILLE  
Tél : 03 83 38 64 64 - Fax : 03 83 38 38 07 - mail : cofrac@qualitcompetences.com  
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville 71 788 973 543 - N° de gestion 2015 813 - Code NAF : 8559A

QUALIT'COMPETENCES - 91 Rue Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris - C017-SE12-2016

